

Je tiens à répéter, monsieur l'Orateur, que je vous saurais gré de nous faire un rapport complet lorsque votre étude sera terminée, ce qui permettra peut-être alors à tous les députés d'être mis au courant de vos intentions.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le projet visant à permettre à ce bureau de s'occuper des bills privés est en bonne voie de réalisation. Je ne sais pas si une date précise a même été retenue mais je crois comprendre d'après le greffier que le projet va aboutir. Très prochainement il faudra passer par ce bureau.

Tous les partis étaient représentés au tirage des bills d'initiative parlementaire. L'Orateur présidait la séance et tous les députés le savent. Cela s'est fait d'une façon très régulière, et je ne pense pas qu'il y ait eu des plaintes. Si j'ai bonne mémoire, nous avons consacré 45 minutes environ à l'intervention d'un député du Nouveau parti démocratique concernant la procédure à suivre. Par ailleurs, tout s'est passé de façon tout à fait régulière. Il n'y a pas eu de plaintes, et cela s'est toujours fait ainsi. Je ne pense pas que qui que ce soit ait cherché à s'ingérer dans l'opération. Nous sommes tout à fait d'accord sur cette idée d'un bureau chargé des bills d'initiative parlementaire, et nous attendons avec impatience son entrée en fonction.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne voulais pas prolonger le débat, mais j'aurais pu évoquer les préoccupations des autres députés. Je me souviens que lorsque la chose a été débattue en 1977, l'ex-député de Témiscamingue et le député de Nepean-Carleton (M. Baker) étaient également préoccupés par ce problème. La création du bureau n'avait pas pour but de prendre en charge ce dont je parle en ce moment, mais d'aider la présidence. Sa nécessité est de plus en plus évidente, si l'on tient compte de la situation qui s'est présentée au début de la semaine avec le bill C-217. Une minute avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, la présidence s'est retrouvée avec un bill sans titre, pour satisfaire au Règlement. Certains jours, l'Esprit-Saint travaille plus vite que d'autres. Ce jour-là, tout ne s'est pas passé trop mal, mais nous aimons habituellement savoir d'avance, pour pouvoir mieux nous prononcer sur la recevabilité du bill ou même suggérer au député des améliorations.

Les observations de tous les députés vont être étudiées par la présidence, et pas seulement par moi. J'ai eu des conversations à ce sujet avec le leader du gouvernement, le leader de l'opposition officielle, avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et avec l'Orateur.

Je suis le conseil du député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), qui demandait de ne pas agir avec précipitation, de ne pas demander de décision à la Chambre sans avoir inscrit au *Feuilleton* un document quelconque énonçant ce qui pourrait être suggéré.

Mais tout d'abord il faut définir convenablement, non seulement la structure du bureau des initiatives parlementaires dont j'ai parlé, mais aussi les attributions du greffier adjoint, qui aura la haute main sur ce bureau et sur les services qui pourront être offerts aux députés. Après cela, nous pourrons

Protection des consommateurs

nous attaquer à l'autre problème et l'inscrire dans ces documents. Il n'y aura plus alors aux députés qu'à dire s'ils veulent que nous poursuivions nos recherches dans le sens d'une amélioration des services offerts à la Chambre et à tous les députés.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous avoir le consentement unanime pour étudier le bill du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour l'étude du bill C-214, et pour réserver tous les bills qui précèdent le bill C-214?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX GARANTIES SUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION

MODIFICATION CONCERNANT LA NORMALISATION DES GARANTIES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) propose: Que le bill C-214, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, à prévoir la normalisation de garanties et à en définir les conditions minimales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, il est inutile, je pense, de rappeler au public que cette question revient souvent sur le tapis au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je sais que le gouvernement a l'intention de donner plus d'importance aux initiatives parlementaires, et j'espère que cela se fera au plus tôt.

Cet après-midi, nous avons eu un bon exemple de l'acharnement que mettent certaines personnes à détruire par tous les moyens l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Peu m'importe de présenter mon bill aujourd'hui, lundi ou mardi. Je suis certain qu'avec la collaboration que j'ai toujours obtenue des différents bureaux depuis des années, il me suffira d'aller voir un des représentants de la Chambre et que la situation sera réglée en quelques heures sans que nous soyons obligés d'y consacrer l'heure réservée aux initiatives parlementaires et cela chaque année.

C'est toujours le même député qui soulève ces questions. Le reste d'entre nous consacrons tous nos efforts à nos motions, aux dépôts de documents et aux bills privés, mais le député de...

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le député précise davantage à qui il fait allusion.

M. McKenzie: C'est le député de Vaudreuil (M. Herbert). Il a soulevé cette question maintes et maintes fois. Il fait partie du gouvernement depuis longtemps et je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas collaborer avec ses collègues pour tâcher de régler ces problèmes.